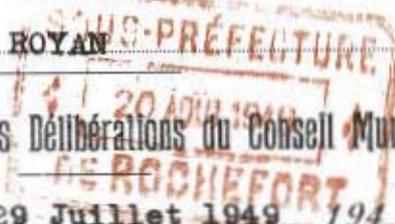


30 AOUT 1949

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

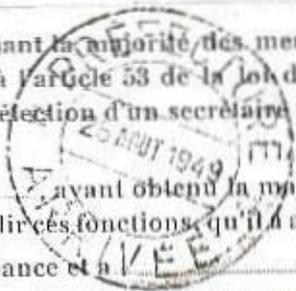
Séance du 29 Juillet 1949

L'an mil neuf cent 49, le 29 de mois de Juillet, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juillet 1949.

Etaient présents : MM. REGAZONI, Rochedereaux, Prugnaud, Chamboulan, Veyssière, Melle Rikosky, MM. Bujard, Péraudeau, Domecq, Counil, Rautin, Main, Brotreau, Dufour, Seugnet, Guillaud, Chazeaud, Pouget.

Absents : MM. Représenté : M. Chollet par M. Regazoni ;

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.



M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M. le Président a ouvert la séance et a

PROUVE
12 5 AOUT 1949
LA GUYE

le prix des terrains augmenté des intérêts a été

Fait et délibéré à **ROYAN**
les jour, mois et au susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Pour le Maire,

L'Adjoint délégué :

